



# COMITE LOCAL DES USAGERS DU PORT DE PLAISANCE de Boulogne-sur-Mer

Compte rendu de séance du 19 juin 2020



## COMPTE RENDU DU CLUPP – REUNION DU 19 JUIN 2020

### Etaient présents :

Frédéric CUVILLIER ..... Président de la CAB et du CLUPP  
Jean-Marc PLOUVIN..... Directeur Général des Services de la CAB  
Olivier COPPIN .....Directeur AEPT – CAB  
Maxime THOREL .....Chargé de mission Plaisance – CAB

Etienne CABARET .....Directeur de la SPL ATB  
Caroline BRUCHET .....Maître de Port, Port de Plaisance de Boulogne sur Mer  
Yohann RIVET .....Agent, Port de Plaisance de Boulogne sur Mer

Benoit LEMAIRE .....Conseil Régional des Hauts de France

Jérôme ABOTSI ..... Commandant du Port de Boulogne sur Mer

Julien MOREL..... Adjoint au chef de l’UIAAP – Commissariat de Police de Boulogne sur Mer

Pierre GRAUX.....Président de l’AUPP de Boulogne sur Mer  
Stéphane PEIGNE.....Président du CSMCO  
Christian RATEL..... Yacht Club du Boulonnais  
Richard RENAUX .....Président de l’Espadon club  
Antoine ROGER.....Responsable de l’association CDV

### Etaient excusés :

Alain CAILLIER ..... Directeur, Société d’Exploitation des Ports du Déroit  
Virginie HURTEVENT ..... Conseil Régional Hauts de France  
Catherine LEFEVRE..... Conseil Régional Hauts de France  
François MARTY ..... Association ADS  
Association CAPCO .....  
Associations CITEMER & JONAS .....

Monsieur Frédéric CUVILLIER remercie les personnes présentes à cette réunion du CLUPP qui se déroulera dans des conditions particulières en raison de la crise sanitaire du covid-19. Il demande à l'assemblée de bien vouloir excuser M. Jean-Claude ETIENNE et propose à M. Etienne CABARET, Directeur de la SPL ATB – gestionnaire du port de plaisance depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, de présenter les évolutions dues à la nouvelle délégation.

## **I. NOUVELLE GESTION DU PORT DE PLAISANCE**

M. CABARET précise que la DSP pour la gestion du port de plaisance a été confiée à la SPL ATB au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et que le personnel a été maintenu à ses fonctions.

Mme Caroline BRUCHET présente les évolutions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Tout d'abord le port de plaisance c'est doté d'un nouveau logo que l'on peut dorénavant retrouver sur de nombreux supports tels que drapeaux, flammes, les documents administratifs. Afin que les équipes soient plus facilement repérables et visibles sur les pontons, les tenues des agents sont aujourd'hui rouges et marquées du logo « Boulogne sur Mer – Marina »



Les outils de communication ont, eux aussi, évolué : c'est ainsi qu'un nouveau site Internet a vu le jour. Sont disponibles sur ce site diverses informations telles que les services à disposition des plaisanciers, les tarifs, les informations touristiques et autres liens utiles. La rubrique « actualités » est mise à jour régulièrement et certains documents téléchargeables y sont disponibles, c'est le cas dorénavant des comptes-rendus du CLUPP.



<https://www.boulogne-marina.fr/>

Un compte Instagram a également été créé, il compte aujourd'hui 83 abonnés. A noter que la création de news letters a permis aussi de développer la communication vers les usagers.

Instagram

• Création d'un compte sur Instagram

• 83 abonnés

• 32 abonnements



Par ailleurs, de nombreux partenariats ont été noués avec les commerces locaux, ainsi Mme BRUCHET précise que la carte d'accès au port de plaisance offre des avantages aux clients en contrats annuels et aux visiteurs dans de nombreux commerces boulonnais. Un partenariat avec Nausicaa, Cycl'éco et Evancy permet d'obtenir des tarifs préférentiels.

Sur présentation de la carte d'accès au port de plaisance, des offres et avantages sont offerts dans des commerces de Boulogne-sur-Mer pour les clients en contrat annuel et les visiteurs :

- Boulangeries
- Restaurants
- Épicerie fine
- Location de véhicule
- Shipchandlers
- Magasin de vêtements marins
- Cave à vin



**VISITEZ LE PLUS GRAND AQUARIUM D'EUROPE: NAUSICAA**

**Nausicaá**  
BOULOGNE-SUR-MER

**partenariat exclusif**  
-10% pour les abonnés du port  
et les visiteurs sur présentation de la carte d'accès

**LOCATION DE VÉLO**

**"CYCLECO": Partenariat exclusif !**  
À 2 pas du port de plaisance, partez à la découverte des environs en vélo !  
Des tarifs avantageux pour nos abonnés et visiteurs !

	1/2 jour	Jour	2 jours	5 jours
<b>Vélo classique</b>	5 €	9 €	16 €	40 €
<b>Tarif préférentiel 'Boulogne Marina'</b>	4 €	7 €	14 €	35 €
<b>Vélo électrique</b>	9 €	15 €	28 €	70 €
<b>Tarif préférentiel 'Boulogne Marina'</b>	8 €	13 €	25 €	65 €



**"EVANCY". Partenariat exclusif !**

Evancy est une résidence de haut standing située au coeur de la marina et vous propose 2 offres:

- Profitez d'une remise de 10% en réservant sur le site internet [evancy.fr](http://evancy.fr) avec le code partenaire "MARINA" ou sur place sur présentation de la carte d'accès plaisance.
- Evancy vous donne un accès à son buffet de petit déjeuner. 10€ le petit déjeuner, profitez d'une remise de 50% sur le 2ème.

Réservation à faire la veille avant 20h sur place ou par tél au [06.40.55.40.88](tel:0640554088)

- Evancy vous propose également café et viennoiseries toute la journée sur place, sur la terrasse ou à emporter
- + d'infos sur Evancy: [evancy.fr](http://evancy.fr)



**• Liste des partenaires :**

**Boulangerie :**

- L'AMIRALTE : -5%
- M.T.D LESTIENNE : -10%
- FRED : 5 chouquettes offertes pour 2 baguettes rétro achetées
- SOPHIE : - 10%

**Epicerie Fine :**

- COMTESSE DU BARRY : -20% sur l'ensemble des produits Comtesse du Barry

**Cave à vin :**

- VINOTEC O PORT : Dégustation offert pour tout achat + livraison à bord offerte

**Vêtements marins :**

- LES TOILES DE MER : - 10% sur tout le magasin (hors articles déjà remisés)

**Location voiture :**

- EUROPCAR : - 10 %



**Restaurants :**

- L'ENTREPOT : - 10% sur l'addition
- LE DOYEN : 1 klr offert
- LE BUREAU : 1 flammekueche apéritive offerte
- Ô Kom Paraz : - 10% (hors boissons) + café offert
- La Matelote : 1 apéritif maison offert

**Shipchandlers :**

- FLAGLER : - 5% sur les vêtements et accastillage (hors articles déjà remisés)
- ALCIUM : - 10% sur les produits et recharges Camping Gaz, cartes de navigation Imray et batteries
- MAXMARINE : - 10 % sur les pièces Mercury et - 10% sur les produits de la marque Navycom ainsi qu'un passage de l'ordinateur G3 avec établissement d'un 'full report' (historique moteur et pannes)

- **Nausicaa** : 10% de réduction - **Novembre en 2020**

- **Cycleco** : réductions sur le tarif de location ½ journée et journée - **Novembre en 2020**

- **Evancy** : 10% de réduction + accès au buffet petit déjeuner avec 50% de réduction sur le 2ème - **Novembre en 2020**



Cette année 2020 verra le renouvellement de la vente de pains et viennoiseries sur le quai qui avait été fortement appréciée l'an dernier.



Un espace boutique a été mis en place au bureau du port, il est désormais possible de trouver des produits de la mer ainsi que des produits sucrés locaux et autres linges de toilette aux couleurs de la marina.

## Boutique du port

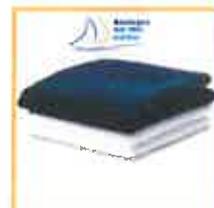
- Produits salés JC DAVID



- Produits sucrés – biscuiterie Farrugia



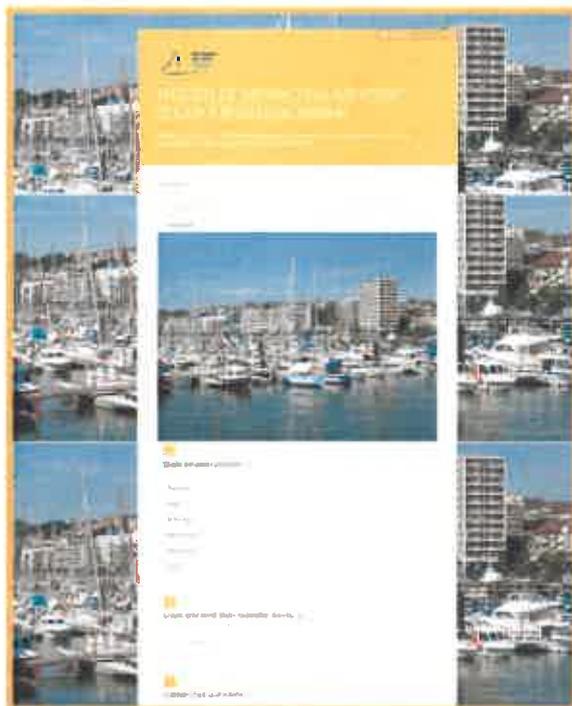
- Sacs
- Mugs
- Stylos
- Portes clés
- Serviettes de bain



Mme BRUCHET propose de revenir sur la période de confinement. Elle précise que la continuité de service a été de mise et que cette période a été l'occasion de procéder à un nettoyage complet des

pontons des bassins Napoléon et Frédéric Sauvage. Chaque semaine, deux rondes ont été réalisées afin de vérifier l'état des installations ainsi que l'amarrage des bateaux. Le suivi et les réponses aux mails ont été assurés, ainsi que la vérification des crédits sur les cartes d'énergie. Enfin les équipes du port se sont réunies en visioconférence une fois par semaine.

Mme BRUCHET précise que les versions française et anglaise du site Internet ont été mises à jour et que durant cette période le site a été traduit en néerlandais. Enfin un questionnaire de satisfaction numérique a pu être créé.



La brochure réalisée en collaboration avec les services de l'Office de Tourisme Intercommunal de la Côte d'Opale, la city map et les guides d'accueil ont été mis à jour.

#### - Mise à jour d'une brochure d'accueil





• Mise à jour du Guide d'accueil du nouvel abonné



• Mise à jour du Guide d'accueil du saisonnier



Afin de valoriser les différentes offres du bassin Napoléon, du bassin Frédéric Sauvage et les offres « Escale » proposées au port de plaisance de Boulogne-sur-Mer, les équipes de la Marina ont créé de nouveaux supports de communication de type « flyer » qui pourront être utilisés notamment sur les salons.

## Offre Bassin Napoléon

### Boulogne Marina

Un port au cœur de la ville et à proximité immédiate des commerces et des shops.

Accès 24h/24 à l'Avant-Port

**le +** Des réductions et services exclusifs négociés avec des partenaires locaux (boulangeries-restaurants-shipchangers-épicerie fine-location véhicule-magasin de vêtements marins...  
Liste à découvrir sur [boulogne-marina.fr](http://boulogne-marina.fr)

**la carte +**

**LA CARTE NORTH SEA**  
50% de réduction sur les cartes de membre

**la carte +**

**BOULOGNE MARINA**  
DURANCE  
Téléphone : 03 20 81 11 11  
www.boulogne-marina.fr



**BASSIN NAPOLEON**




**Boulogne sur mer MARINA**

**L'OFFRE ANNUELLE**

## Offre Bassin Napoléon

### Le Bassin Napoléon - 280 anneaux pour voiliers et moteurs

8 entrées et 8 sorties d'écluse par jour toute l'année  
ou  
accès mer-bassin de 2h avant la pleine mer jusqu'à +15min après PM

**Services & Equipements inclus dans l'offre standard**

**l'emplacement à flot au bassin Napoléon**

**le tarif 'offre standard'**

Catégorie	Largeur (m)	Tarif TTC
A	jusqu'à 2m	10311 € TTC/an
B	de 2,01 à 2,80m	12001 € TTC/an
C	de 2,81 à 3,40m	16001 € TTC/an
D	de 3,41 à 3,70m	22001 € TTC/an
E	de 3,71 à 4m	28001 € TTC/an
F	4,01 et plus	33001 € TTC/an

**Crédit annuel d'eau et d'électricité inclus**  
Cat. A : 10311 € TTC/an  
Cat. B : 12001 € TTC/an  
Cat. C : 16001 € TTC/an  
Cat. D : 22001 € TTC/an  
Cat. E : 28001 € TTC/an  
Cat. F : 33001 € TTC/an

# l'offre

Envie de + ? Complétez votre abonnement avec nos options

OPTION 1: SERVICES +		OPTION 2: MULTI-BASSIN (I)	
	Catégorie	Tarif TTC	
- aide à l'amarrage sur demande	A	10311 € TTC/an	- Accès au réseau Passeport Ecoles (gratuit au lieu de 12€ /an)
- service sur demande de contrôle de l'état du bateau	B	12001 € TTC/an	- Accès au réseau Passeport Ecoles (gratuit au lieu de 12€ /an)
- Lavage de la carène à flot (Service à venir prochainement)	C	16001 € TTC/an	- Accès au réseau Passeport Ecoles (gratuit au lieu de 12€ /an)
- Accès au réseau Passeport Ecoles (gratuit au lieu de 12€ /an)	D	22001 € TTC/an	- Accès au réseau Passeport Ecoles (gratuit au lieu de 12€ /an)
	E	28001 € TTC/an	- Accès au réseau Passeport Ecoles (gratuit au lieu de 12€ /an)
	F	33001 € TTC/an	- Accès au réseau Passeport Ecoles (gratuit au lieu de 12€ /an)









Afin d'élargir les services mis à disposition des usagers, Mme BRUCHET précise que la Marina va proposer, fin juin, aux usagers de faire réviser les extincteurs des plaisanciers du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer par la société SICLI. Pour pouvoir bénéficier de ce service, le plaisancier souhaitant en bénéficier devra apporter son extincteur, sur lequel il aura noté préalablement son nom, et devra s'acquitter de la somme de 5 €uros. Par ailleurs, les usagers pourront bénéficier d'un achat groupé pour un extincteur poudre de 2kg et ainsi bénéficier de tarifs plus attractifs.

M. CABARET précise que la Marina va acquérir un bateau semi-rigide qui permettra d'améliorer les services aux abords de l'eau. Cette embarcation permettra également de réaliser des dépannages à l'entrée du port.

M. CABARET revient sur le travail qui est mené avec les cinq ports régionaux et précise que l'objectif recherché est de dynamiser la navigation à l'échelle régionale.

Il revient sur les travaux de réorganisation du club house, il précise qu'en plus des travaux présentés un espace détente sera aménagé pour les usagers du port de plaisance. Cet espace sera accessible 24h/24h.

Il informe les personnes présentes qu'un audit, réalisé par la société Atout Port (issue de la compagnie des ports du Morbihan) est en cours. Il précise qu'il est important de voir qu'elles sont les pratiques des autres ports. Ce travail doit permettre de déterminer des pistes d'amélioration.

Suite à cette présentation la parole est donnée aux membres du CLUPP.

## II. ECHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS

M. Pierre GRAUX félicite l'équipe de la Marina notamment sur ses efforts de communication envers les usagers du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer. Il souhaite revenir sur les partenariats développés avec les autres ports et souhaiterait que le démarchage soit également développé vers les ports anglais, tels New Heaven ou Brighton ou encore Dieppe qui offrent un intérêt tout particulier et un réel dépaysement.

Concernant la rénovation du Club House, il évoque l'idée de mettre à disposition d'un exploitant un espace pour la création d'un restaurant dans la Marina. Il précise qu'un tel établissement serait susceptible de faire augmenter la fréquentation du site en hiver.

M. GRAUX propose de ne pas limiter l'usage du bateau aux dépannages, il est important d'en étendre l'utilisation à l'accueil des navigateurs à l'entrée du port.

M. GRAUX propose qu'une autre solution soit apportée et évoque le phare 3 couleurs qui n'est pas visible.

M. ROGER propose de mettre en place un balisage à l'aide de bouées marines pour éviter les bancs de sable.

M. LEMAIRE précise que le marquage a été refait la semaine 24.

M. ABOTSI précise que l'installation de bouées ne peut se faire sans passage en CNL (Commission Nautique Locale).

M. LEMAIRE précise que le plan d'eau relève de la compétence de l'état, la Commission Nautique Locale est là pour trancher. Il est essentiel de faire remonter à la DDTM les éléments en précisant à qui cela sera utile.

M. CUVILLIER souligne la complexité administrative et propose de solliciter lui-même par courrier les services de l'Etat.

M. LEMAIRE précise que ces désagréments seront moindres une fois les opérations de dragage terminées.

M. CUVILLIER constate que les problématiques de chacun sont proches, aussi il préconise de continuer à travailler ensemble. Il s'interroge sur le travail de partenariat entamé avec le port de Folkestone ?

M. CABARET précise que le travail est toujours en cours, mais que le port n'est pas accessible aux plaisanciers.

Dans le cadre des travaux de réaménagement du Club House, M. ROGER interroge M. CABARET sur la possibilité de mettre à disposition des locaux pour les associations ? Il précise qu'il ne demande pas une mise à disposition.

Mme BRUCHET précise que le Club House ne va pas s'agrandir, les travaux sont destinés à sécuriser l'accès et à améliorer la communication notamment en matière d'accès au port. A noter qu'il n'est pas question de développer l'affichage publicitaire mais bien d'obtenir un résultat plus harmonieux

M. CUVILLIER interroge M. CABARET sur la question du Restaurant ?

M. CABARET précise qu'il y a bien un local sur la partie nord du bâtiment, toutefois l'installation d'un restaurant doit se faire dans le respect de nombreuses normes et règles d'hygiène. Il pense qu'un établissement de type « bar à vins » serait plus adapté à l'endroit. Il précise que ce type de besoins a

été identifié dans la réponse à la DSP. D'autres besoins avaient été identifiés notamment la recherche de partenaires proposant la location de bateaux au départ du port de plaisance de Boulogne sur Mer.

M. RATEL pense que la dynamique n'est pas suffisante dans le port de Boulogne pour susciter un intérêt de création de ce genre d'activité.

Par ailleurs, c'est le manque de hangar permettant le stockage de matériels et la mise à sec des bateaux qui freine les investisseurs. L'activité de la SOCARENAM est également pointée du doigt. Il faudrait que celle-ci puisse être isolée car elle crée de nombreux dégâts sur les bateaux et les associations déplorent la dispersion de particules nocives dans l'eau de mer.

M. CUVILLIER a bien conscience de ce problème, il souligne cependant une amélioration puisqu'il rappelle que Boulogne a décroché cette année le drapeau vert.

Sur la remarque concernant la location de bateaux, M. RENAUX précise qu'il existe une association qui loue un bateau avec un skipper et qu'au moins trois entités sont en mesure d'emmener des clients en mer. Ces associations sont régulièrement contrôlées par les services de l'Etat.

M. RENAUX aborde la question du portail du bassin Napoléon dont le système est défaillant et il signale également un problème de pression de l'eau.

Il salue le nouveau balisage de la zone de stationnement, il déplore le déplacement des enrochements. Par ailleurs, il revient sur les travaux du bassin Napoléon dont les usagers sont satisfaits et s'interroge sur les améliorations possibles à mettre en œuvre au bassin Frédéric Sauvage. Il rappelle les désagréments causés par les déchets, les souches d'arbres etc ... qui sont des problèmes récurrents.

M. CABARET confirme que le problème des badgeuses a été identifié, malheureusement le confinement a rendu le dépannage plus compliqué. Afin de raccourcir ce délai d'intervention, la société a délégué la société Demouselle afin que les réparations puissent être faites rapidement. L'intervention technique devrait se faire dans le courant de la semaine 26.

Concernant la zone de stationnement, il précise que la société Singer a été contactée pour remettre les enrochements à leur place initiale. Cette intervention est planifiée également dans le courant de la semaine 26.

Concernant la pression d'eau qui serait insuffisante, M. CABARET précise qu'il n'avait pas connaissance de ce problème, il prend note de cette observation et prendra contact avec la société VEOLIA.

M. GRAUX souligne les améliorations concernant le bassin Napoléon, s'il n'y a pas de vols a déploré il insiste sur le problème d'accès et de badges qu'il convient de résoudre.

M. GRAUX tient à revenir sur le problème de remontées d'eau et de fuites au niveau des sanitaires !

M. CABARET précise qu'il faut programmer l'intervention de Véolia.

M. CUVILLIER met également l'accent sur le problème de souillure par des utilisateurs indéclicats.

M. GRAUX évoque les déchets immergés dans les bassins et le nettoyage de ces derniers.

M. LEMAIRE précise que le bateau nettoyeur passe régulièrement sur l'ensemble des plans d'eau. Il constate que de nombreux déchets sont abandonnés au niveau des pontons réservés aux bateaux de pêche.

M. ABOTSI confirme que tout est fait pour que les déchets soient ramassés et déposés dans des endroits propices, toutefois il ne peut que déplorer le vol récurrent des bennes à déchets installées près des pontons.

M. PEIGNE interroge M. CABARET en ce qui concerne les tarifs de location des locaux du Club Sous Marin Côte d'Opale au sein du Club House en augmentation de 7 % par rapport à l'an dernier. M. CABARET répond qu'il s'agit de tarifs délibérés qu'il est obligé d'appliquer.

M. RENAUX rebondit sur la question des tarifs, il signale que la tarification de l'électricité au Club House atteint des taux exorbitants, il souligne une différence de tarification avec le bassin Napoléon.

Concernant la fourniture d'électricité M. CABARET précise qu'ATB est obligé de respecter les tarifs appliqués par la SEPD et qu'ils sont eux-mêmes soumis aux mêmes tarifs. Il est impossible pour eux d'appliquer une marge sur ces prestations car il est interdit de faire des bénéfices sur ces services. M. CABARET précise qu'il serait peut-être intéressant de réaliser des travaux afin de connecter les installations plaisance au réseau ENEDIS.

M. CUVILLIER fait remarquer que ce problème est assez ancien, il rappelle que les pêcheurs ont obtenu un tarif moindre. Il propose que soit étudiée la question de l'indépendance énergétique qui permettrait d'appliquer des tarifs moindres, mais précise que cela ne signifie pas que le problème est dès à présent résolu.

### **III. TRAVAUX EN COURS**

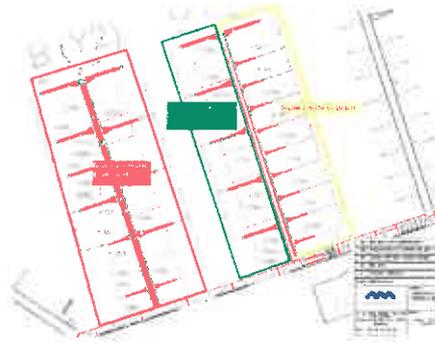
M. THOREL revient sur les travaux réalisés suite aux dégradations survenues après les intempéries de 2019. De nouveaux pontons ont été installés, nécessitant un gros travail de mobilisation pour une intervention rapide compliquée par le contexte de crise sanitaire.



Travaux de l'avant-port

M. THOREL précise que la CAB a choisi de mettre en place des catways profilés. Ces derniers devraient être plus résistants.

M. THOREL précise que les pontons B et C ouvriront prochainement après la réalisation des derniers travaux. Le ponton B, nécessitant des réparations au niveau des coques en acier, devrait ouvrir le 26 juillet 2020. Le ponton C sera accessible en deux temps fin juin (à partir du 20 juin) puis mi-juillet (à compter du 10 juillet).



M. RATEL indique que les pieux du ponton A sont fortement dégradés.

M. ROGER évoque la possibilité de retirer quelques flotteurs sous les pontons nouvellement installés. En effet, ces derniers semblent offrir une grande résistance à l'eau. Il pense que réduire l'emprise de ces derniers, pourrait éviter qu'ils ne vrillent en cas de chasses ou d'intempéries. Par ailleurs, il souligne la réelle plus-value pour l'amarrage que pourrait apporter un numérotage des pontons.

Tous évoquent enfin, la question des goélands qui sont une vraie calamité pour les usagers du port au vue des désagréments occasionnés par leurs déjections.

M. CABARET précise que les équipes de la Marina ont rencontré les exploitants des ports du Morbihan afin d'échanger sur les savoir-faire de chacun en matière de gestion des ports. Un système utilisant des fils tendus utilisé dans ces ports va être testé à Boulogne.

M. CUVILLIER regrette que l'on ne puisse pas agir contre les goélands qui ne sont pas des espèces protégées. Il souligne que les aménagements réalisés à Boulogne sur Mer pour la collecte des déchets ont permis de réduire de 30 % la population de goélands en ville. Il souligne l'importance d'améliorer la propreté de la zone de Capécure.

M. LEMAIRE informe que le dragage du bassin Frédéric Sauvage est programmé sur une période de six semaines à l'automne prochain. La dernière opération remonte à 2016.

M. CABARET demande que la Marina soit associée aux réunions préparatoires à l'intervention.

#### **IV. ELECTION REPRESENTANTS CLUPP**

Enfin M. THOREL rappelle que le conseil portuaire sera renouvelé probablement à l'automne prochain, dans ce contexte, il précise que le représentant du CLUPP sera élu lors de la prochaine réunion du CLUPP dont la programmation sera planifiée en fonction du calendrier de la Région.

#### **V. INFORMATIONS DIVERSES**

M. RATEL demande si le projet de descente à bateaux avance ?

M. THOREL précise que le zonage a été validé par la SEPD. Dans ce contexte, la société FR environnement a été désignée pour mener les analyses. Une première réunion s'est tenue le 10 juin

dernier autour des analyses à réaliser telle que la bathymétrie. Une prochaine rencontre est prévue en septembre elle portera, entre autres, sur le calendrier.

M. CUVILLIER précise que le projet a pris un peu de retard car il s'est confronté à un projet d'implantation d'usine. Il était essentiel de pouvoir combiner les deux.

L'ordre du jour étant épuisé, M. CUVILLIER salue le dynamisme des équipes et remercie les personnes présentes pour leur participation à cette rencontre avant de clore la séance.

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Boulonnais

Frédéric CUVILLIER

